

## ENGAGEMENT FINANCIER

### M1 MEEF 2024-2025

**Le paiement par virement bancaire est possible en une seule fois, RIB à la demande.  
Le prélèvement automatique mensuel est soumis à acceptation de la direction.  
Les chèques sont à effectuer à l'ordre de l'Institut Saint-Cassin et remis à l'inscription.**

**Frais d'inscription : 200 Euros non remboursables dès acceptation du dossier**

**Frais de scolarité : 1 300 Euros** pour l'année, à savoir :

- Si démission avant le 31 Août, ils sont remboursables en totalité
- Si démission entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le 30 Octobre, remboursement des 2/3
- Si démission après le 30 Octobre l'année entière est due

**Boursier** : à signaler impérativement au moment de l'inscription et fournir l'attestation définitive d'attribution de bourse mais ne vous dispense pas de payer les frais demandés.

**Coût de conventionnement : 200 Euros**

Frais de gestion entre l'Université publique et l'Université Catholique de Lyon, partenaire de l'ISFEC. L'intégralité de ces frais est ensuite versée à l'UCLy.

**CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) : 100 Euros** à régler directement sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)

**Vous devez vous en acquitter seulement lorsque votre inscription est confirmée et validée (à partir du 24 juin 2024)**

➤ **Je soussigné, Madame/Monsieur ..... avoir pris connaissance et m'engage à payer suivants ces conditions tarifaires**

Fait le :

à :

**Signature :**

*(Précédée de la mention lu et approuvé)*